

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION

1- Renseignements généraux (pour publication dans le *Bottin des membres*)

Nom du périodique :

Éditeur :

ISSN :

ISBN :

Année de fondation du périodique :

Statut juridique :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Site Web :

2- Personnes-ressources (pour publication dans le *Bottin des membres*)

Nom :

Titre :

Nom :

Titre :

Nom :

Titre :

3- Renseignements sur le périodique

N° TPS :

N° TVQ :

Nombre de numéros/année :

Tirage/numéro :

Nombre d'exemplaires/numéro
Vendus en kiosque :

Nombre d'abonnements
Payés :

Vendus par l'éditeur :

Gratuits :

Gratuits :

4- Renseignements sur la SODEP

OBJECTIFS DE LA SODEP

Axés sur le souci d'équité envers les membres, les objectifs de la Société sont :

- de représenter les éditeurs de périodiques culturels et de défendre leurs droits;
- de promouvoir leurs intérêts professionnels, éthiques et économiques;
- de travailler à l'épanouissement et à la visibilité des périodiques culturels;
- de représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et d'agir comme groupe de pression pour la valorisation et la défense des périodiques culturels;
- d'améliorer les conditions d'exercice de la profession et de contribuer à la professionnalisation de ses membres;
- de créer et de maintenir un secrétariat permanent;
- d'offrir à ses membres des services administratifs, juridiques et de relations avec le public;
- d'assurer des rapports suivis, notamment avec le monde de l'imprimé, mais aussi avec les autres associations d'éditeurs, les libraires, les bibliothécaires, les distributeurs de même qu'avec les milieux de l'enseignement et des médias;
- d'organiser des rencontres professionnelles et de favoriser les échanges internationaux.

SERVICES

Représentation

- auprès des instances publiques et des médias;
- au sein d'associations professionnelles.

Promotion des membres

- la publication annuelle du catalogue des membres, le *Québec en revues*;
- un site Internet trilingue (français, anglais et espagnol);
- la diffusion par courriel du communiqué *Vient de paraître* présentant les nouveautés;
- la participation aux salons du livre du Québec et à quelques-uns hors Québec;
- la tenue de tables de vente dans les établissements d'enseignement;
- l'organisation d'activités promotionnelles (table ronde, lancement, rencontres).

Services administratifs

- la gestion d'abonnement et l'accès au logiciel d'abonnement pour utilisation autonome par les membres;
- l'utilisation d'une ligne réservée aux renseignements et aux abonnements;
- un service électronique de traitement des paiements par carte de crédit;
- la vente de listes d'adresses pour des envois;
- la diffusion d'un bulletin intitulé *Des nouvelles de la SODEP*;
- le soutien d'un secrétariat permanent.

5- Renseignements sur l'adhésion

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les membres réguliers. Peut bénéficier du statut de membre régulier, sur agrément du conseil d'administration, toute personne morale qui se qualifie comme éditeur d'un périodique culturel, qui adhère aux Règlements généraux et répond aux conditions qui suivent :

- Le périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie est consacré de façon constante et substantielle aux secteurs artistiques, littéraires et socioculturels;
- le contenu rédactionnel du périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie est entièrement ou majoritairement en langue française;
- l'éditeur démontre sa responsabilité éditoriale et financière du périodique pour lequel il se qualifie;
- l'éditeur a son siège au Québec;
- le périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie n'est ni un quotidien ni un hebdomadaire;
- le périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie a été publié depuis au moins deux ans au moment de sa demande d'adhésion;

- le périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie est publié au moins deux fois l'an;
- le périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie n'est pas édité par un organisme public ou une corporation professionnelle, ne tient pas lieu de bulletin de liaison ou d'outil promotionnel, n'est pas un objet de prosélytisme à caractère religieux, sectaire ou politique, ou sa distribution n'est pas majoritairement gratuite.

Les membres adhérents. Peut bénéficier du statut de membre adhérent, sur agrément du conseil d'administration, toute personne morale qui se qualifie comme éditeur d'un périodique culturel, qui adhère aux présents Règlements généraux et répond aux conditions qui suivent :

- le périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie est consacré de façon constante et substantielle aux secteurs artistiques, littéraires et socioculturels;
- le périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie n'est ni un quotidien ni un hebdomadaire;
- le périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie est publié au moins une fois l'an;
- le périodique culturel pour lequel l'éditeur se qualifie n'est pas édité par un organisme public ou une corporation professionnelle, ne tient pas lieu de bulletin de liaison ou d'outil promotionnel, n'est pas un objet de prosélytisme à caractère religieux, sectaire ou politique, ou sa distribution n'est pas majoritairement gratuite.

DEVOIRS DES MEMBRES

Une revue membre de la SODEP s'engage à :

- payer une cotisation annuelle de 250 \$;
- payer une cotisation pour la promotion de 90 \$;
- nous faire parvenir 10 exemplaires de chaque nouvelle parution;
- mentionner dans toutes leurs publications leur appartenance à la SODEP et les adresses électroniques;
- publier à titre gracieux, une fois l'an, une annonce de la SODEP;
- payer à la SODEP une redevance de 20 % sur le prix des abonnements et de 40 % sur les ventes à l'unité, vendus par l'entremise de la SODEP.

Je confirme avoir pris connaissance des Règlements généraux, du Code de déontologie et des devoirs des membres de la Société de développement des périodiques culturels québécois, et je m'engage à les respecter.

Signature :

Date :
